Strasbourg, le 21 novembre 2024 CDCJ(2024)32

COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

103e réunion plénière

19-21 novembre 2024

Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 6

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION

Site internet du CDCJ : www.coe.int/cdcj
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a tenu sa 103e réunion plénière à Strasbourg, du 19-21 novembre 2024, sous la présidence de M. Eral Knight (Royaume-Uni).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants[1], est disponible sur le site internet du CDCJ.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDCJ invite le Comité des Ministres :

- à prendre note du rapport abrégé de sa 103e réunion plénière tenue à Strasbourg du 19-21 novembre 2024 ;

- à adopter le projet de Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat et à prendre note de son rapport explicatif ;

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDCJ :

- voit sa réunion ouverte par M. Gianluca Esposito, Directeur général de la DGI – Droits humains et État de droit ;

- prend note des informations fournies par le président et le secrétariat sur les développements intervenus depuis la 102e réunion plénière (11-13 juin 2024) et de leurs possibles implications pour les travaux du CDCJ ;

- souhaite la bienvenue aux membres du comité nouvellement désigné.es ;

- prend note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du CDCJ et des changements intervenus depuis la 102e réunion plénière du CDCJ ;

- procède à un examen approfondi du projet de Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat et de son projet de rapport explicatif, tous deux révisés par le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) lors de sa dernière révision (9-11 septembre 2024) à la lumière des commentaires formulés par le CDCJ lors de sa 102e réunion plénière et des commentaires soumis par écrit par plusieurs délégations ; prend en compte, durant cet examen, les commentaires et les préoccupations soulevées par certaines délégations avant et pendant la réunion (de plus amples détails figurent dans le rapport complet de la réunion[2]) ; approuve par consensus le projet de convention et adopte son projet de rapport explicatif ; charge le secrétariat de transmettre le projet de convention et son rapport explicatif dès que possible au Comité des Ministres, pour soumission à l'Assemblée parlementaire pour avis, en vue de l'adoption de la convention par le Comité des Ministres en 2025, durant la présidence luxembourgeoise ; commence à rechercher les moyens pour le CDCJ de contribuer à promouvoir la future convention au sein des États membres et non membres du Conseil de l'Europe et décide d'en débattre plus avant après l'adoption du Comité des Ministres de la convention ; prend également note du rapport de la 9e et ultime réunion du CJ-AV ;

- examine l'avant-projet du premier rapport thématique du CDCJ sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia), qui traite de la carrière et de la formation des juges dans les Etats membres ; fournit au secrétariat les observations et orientations nécessaires pour l'élaboration plus avant du rapport ; examine également le projet de questionnaire aux Etats membres destiné à collecter auprès des Etats membres les informations supplémentaires nécessaires à l'élaboration du rapport, et l'adopte ; et charge le secrétariat de circuler ledit questionnaire au CDCJ et au Conseil consultatif de juges européens (CCJE) ;

- examine le projet d'étude de faisabilité d'un instrument juridique non contraignant concernant l'accès des enfants apatrides à la nationalité et échange des vues avec le consultant sur les suites à donner ;

[1] Lors de cette réunion plénière du CDCJ, 38 États membres sont représentés par 39 participants : 23 femmes et 16 hommes, respectivement 59 % et 41 %.
[2] Le CDCJ a étudié avec soin les propositions de modification soumises avant la réunion par les délégations de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de l'Irlande et de la Suède, ainsi que celles soulevées par d'autres délégations au cours de la réunion plénière, ce qui est reflété dans le rapport complet de la réunion.

convient de réviser la Recommandation CM/Rec(2009)13 sur la nationalité des enfants, en l'assortissant d'une liste de contrôle pour les décideurs politiques ; après révision éditoriale finale et à la lumière des observations et des orientations fournies pendant la réunion, charge le secrétariat de transmettre l'étude de faisabilité au Comité des Ministres pour information et autorise sa publication sous la responsabilité de son auteur ; examine également le projet de recueil de bonnes pratiques en matière d'accès à la nationalité pour les enfants apatrides tel que préparé par le groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG) et fournit les orientations nécessaires pour la poursuite de son élaboration en 2025 ;

- examine le plan détaillé du projet d'étude sur les contentieux nationaux en matière de climat tel que préparé par les consultantes sélectionnées en guise de réponse à la demande du Comité des Ministres suite à sa réponse à l'Assemblée parlementaire sur sa Recommandation 2213 (2021) - Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ; tient un échange de vues avec les consultantes et leur fournit les orientations nécessaires pour la poursuite de leurs travaux ;

- note que l'approbation du projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement et l'adoption des outils de mise en œuvre dudit projet de recommandation et du projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents, approuvé l'année dernière, devrait avoir lieu durant une session conjointe avec le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) le 3 décembre 2024 (voir le rapport complet de réunion) ;

- prend note des informations fournies par le secrétariat au sujet de la constitution du Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) chargé de la préparation, à partir de 2025, d'un projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines ; sélectionne les membres du CJ-OR représentant les États membres et convient de désigner M. Thomas Knoll-Biermann (Allemagne) en tant que président ; charge le secrétariat de contacter les experts ou expertes indépendant(e)s pour lesquels une préférence a été exprimée et, en fonction de leur intérêt et de leur disponibilité, à transmettre la liste finale des membres au Secrétaire Général pour leur nomination ; la liste des membres du CJ-OR représentant les États membres figurent à l'annexe 2 ;

- prend note des récentes signatures des traités sous la responsabilité du CDCJ ; a une réflexion sur les conventions et accords sous sa responsabilité ainsi que sur les recommandations, résolutions et lignes directrices qu'il a préparées en vue d'identifier celles pouvant faire l'objet d'un examen afin d'évaluer l'éventuelle nécessité de mise à jour ou d'élaboration d'un nouvel instrument dans le domaine concerné ou d'autres activités ; s'accorde sur le fait d'étudier la possibilité d'une évaluation de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2017)2 relative à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique à la lumière des développements récents et des mesures de sensibilisation sur la Recommandation CM/Rec(2009)11 sur les principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité ;

- examine les projets de guide pratique, de formulaires type et de FAQ, outils destinés à améliorer la mise en œuvre des mécanismes conventionnels de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et de son Protocole additionnel (STE n° 97) ; échange des vues avec le consultant ; sous réserve des modifications éditoriales et à la lumière des observations et des orientations fournies pendant la réunion, autorise leur publication sur la page internet dédiée ; se félicite de la mise en ligne de la page internet dédiée à la mise en œuvre des mécanismes conventionnels de la Convention et à son Protocole additionnel ; convient de vérifier et transmettre au secrétariat les données pertinentes relatives aux organes nationaux de réception et de transmission des demandes afin de les rendre disponibles sur la page internet dédiée.; prend note qu'un événement sera organisé en 2025 afin de présenter la page internet dédiée à la Convention et son Protocole additionnel aux Etats Parties, y compris ceux qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, et non Parties ainsi qu'aux principales parties prenantes ; réitère son invitation aux États membres qui n'ont pas encore signé et ratifié la Convention et/ou son Protocole à le faire ;

- évalue l'intégration des perspectives en ce qui concerne le genre, la jeunesse, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, et les questions relatives aux Roms et Gens du voyage[3], dans l'exécution de ses tâches, et aussi la contribution des travaux du Comité aux objectifs de développement durable 5, 10, 13 et 16 des Nations Unies. Identifie également, parmi les activités de son mandat actuel, celles-ci-dessous qui répondent à cette exigence, en vue d'informer le Comité des Ministres :

[3] Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

- les projets de recommandations sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement tiennent compte de la stratégie des droits de l'enfant et contribuent à l'objectif 16 de développement durable des Nations Unies ;
- le projet de convention pour la protection de la profession d'avocat tient compte de la stratégie pour l'égalité de genre et contribue aux objectifs 5 et 16 de développement durable des Nations Unies ;
- le manuel actualisé « L'Administration et vous » contribue à l'objectif 16 de développement durable des Nations Unies ;
- les travaux menés par le CDCJ comme suites données à son rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire contribuent à l'objectif 16 de développement durable des Nations Unies ;
- les travaux sur les enfants apatrides et leur accès à la nationalité tiennent compte de la stratégie des droits de l'enfant et contribuent aux objectifs 10 et 16 de développement durable des Nations Unies ;
- l'étude sur les contentieux nationaux en matière de climat et les possibles suites à y donner contribueront à l'objectif 13 de développement durable des Nations Unies ;

- prend note des informations fournies par un certain nombre d'États membres sur leurs récents développements législatifs dans le domaine du droit public et remercie les délégations concernées pour leurs contributions ; convient que la prochaine réunion examinera les développements dans les États membres dans le domaine du droit privé ;

- prend note des informations fournies par les organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit public et remercie les contributeurs ;

- tient un échange de vues sur les progrès accomplis concernant les activités prévues au mandat du comité et à son programme de travail, en se fondant sur le document dressant l'état des lieux de la mise en œuvre des activités du CDCJ, par rapport à la vue d'ensemble du Programme et budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe et de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe lors de leur 4e Sommet (Reykjavík, 16-17 mai 2023) ;

- procède aux nominations nécessaires de ses rapporteurs et rapporteures thématiques (égalité de genre, droits de l'enfant, droits des personnes handicapées), ses représentants et représentantes ainsi que ses suppléants et suppléantes pour 2025 telles que figurant à l'annexe 3 ;

- prend note de la demande du Comité des Ministres d'un avis sur la Recommandation 2284 (2024) de l'Assemblée parlementaire – « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort » d'ici le 11 décembre 2024 ; décide d'adopter son avis sur cette recommandation par procédure écrite et demande au secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres une fois consolidé ;

- prend note du calendrier actualisé de ses réunions et événements pour 2024-2025 et confirme les dates de ses deux prochaines réunions plénières :
  - 104e réunion : du 17 au19 juin 2025,
  - 105e réunion : du 18 au 20 novembre 2025 ;

- adopte le rapport abrégé de sa 103e réunion plénière.

Modifications apportées à la composition du bureau du comité

Le CDCJ tient des élections, conformément à la Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, pour les trois sièges suivants : Président(e), Vice-président(e) et un membre du Bureau au titre de l'article 13.d du règlement intérieur.

- réélit M. Eral Knight (Royaume-Uni) en tant que Président pour un second mandat d'un an ;
Mme Signe Öhman (Suède) en tant que Vice-présidente pour un second mandat d'un an et M. Guillaume Vieillard (France) en tant que membre du Bureau pour un mandat de deux ans (au titre de l'article 13.d du règlement intérieur),

À partir du 1er janvier 2025, le Bureau du comité sera composé comme suit :

Président : M Eral Knight (Royaume-Uni) – réélu pour un second mandat d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Vice-présidente : Mme Signe Öhman (Suède) – réélue pour un second mandat d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Membres du Bureau :

Mme Alexandra Terés Erich (Andorre) – élue pour un premier mandat de deux ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.
M. Lennart Houmann (Danemark) – réélu pour un second mandat de deux ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.
M. João Arsénio de Oliveira (Portugal) – élu pour un premier mandat de deux ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.
M. Matija Vidmar (Slovénie) – élu pour un premier mandat de deux ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.
M. Guillaume Vieillard (France) – élu pour un mandat de deux ans, au titre de l'article 13.d du règlement intérieur, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Annexe 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Déclaration du Président et du Secrétariat
4. Tour de table : interventions des membres du CDCJ nouvellement désignés
5. Examen des progrès réalisés

Justice et État de droit

5.1 Protection des avocats *(principal livrable 1)*
5.2 Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) *(principal livrable 10)*

Droit public

5.3 Apatridie et accès à la nationalité *(principaux livrables 6 et 7)*
5.4 Contentieux nationaux en matière de climat *(principal livrable 4)*

Droit de la famille et droits des enfants

5.5 Droits et intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement *(principaux livrables 2 et 3)*
5.6 Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines *(principal livrable 8)*

Promouvoir et faciliter le fonctionnement des conventions relevant du domaine de compétence du CDCJ (mission principale (iv)) et passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe (mission principale xvii))

5.7 Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et son Protocole additionnel (STE n° 97) *(principal livrable 5)*

6. Questions transversales:
   a. Intégration de la dimension de genre, de la jeunesse, des droits de l'enfant, des droits des personnes handicapées et des questions relatives aux Roms et Gens du voyage[4] (mission principale xvi)
   b. Contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies (UNSDG) – Objectif 5 : égalité des sexes, Objectif 10 : Réduire les inégalités, Objectif 13 : Changements Climatiques et Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces (mission principale xix)

7. Développements dans les États membres dans le domaine du droit public

8. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile dans le domaine du droit public

9. Évaluation des activités achevées / Échange de vues annuel pour évaluer ses activités et conseiller le Comité des Ministres sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles qui pourraient être interrompues (mission principale xv)

10. Élections et nominations
    a. Élections (Président·e, Vice-Président·e et un·e membre du Bureau)
    b. Nominations (Représentant·e·s et Rapporteur·e·s du CDCJ) pour 2025

11. Avis du CDCJ (le cas échéant) *(principal livrable 13)*
    Recommandation 2284 (2024) de l'Assemblée parlementaire – « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort »

12. Divers

[4] Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

13. Date et lieu de la prochaine réunion
14. Adoption du rapport de réunion abrégé

Annexe 2

Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines

Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) – Composition

PRÉSIDENT

M. Thomas Knoll-Biermann (*Allemagne*)

MEMBRES

Croatie	Mme Aleksandra Korać Graovac	Professeur, Université de Zagreb
Tchéquie	Mme Eva Petrová	Cheffe de l'Unité de mise en œuvre du Bureau de l'agent du gouvernement près la Cour européenne des droits de l'homme Ministère de la Justice
Danemark	Mme Signe Ebbesen	Consultant juridique Autorité danoise de la sécurité des patients
France	M. Emmanuel Vernier	Secrétaire général de la Commission d'accès aux données des tiers donneurs pour les personnes nées d'une assistance médicale à la procréation (CAPADD) Ministère de la Santé
Allemagne	M. Thomas Knoll-Biermann	Chef de l'Unité des questions relevant du droit des parents et des enfants Ministère fédéral de la Justice
Suisse	Mme Joëlle Schickel-Küng	Cheffe adjointe de la Division de droit privé et Co-directrice de l'Unité de droit international privé (Unité PIL) Federal Office of Justice
Royaume-Uni	Mme Rachel Cutting	Directrice de la conformité et information, Autorité sur la fertilisation et l'embryologie humaines (HFEA)

Annexe 3

Nominations du CDCJ pour 2025

Rapporteurs thématiques du CDCJ

Rapporteure du CDCJ pour l'égalité de genre	Mme Alexandra Terés Erich (Andorre)
Rapporteur du CDCJ pour les droits de l'enfant	Mme Verena Cap (Autriche)
Rapporteure du CDCJ pour les droits des personnes handicapées	Mme Lana Morgoshia (Géorgie)

Représentant-e-s/suppléant-e-s du CDCJ auprès d'autres instances du Conseil de l'Europe

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)	Représentant : M. João Arsénio de Oliveira (Portugal) Suppléant : M. Rodrigo Rodriguez (Suisse)
Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	Représentant : M. Rodrigo Rodriguez (Suisse)
Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)	Représentante : Mme Heddi Lutterus (Estonie)
Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) / Groupe de consultation sur les enfants en Ukraine (CGU)	Représentante : Mme Verena Cap (Autriche)
Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)	Représentante :
Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)	Représentant : M. James D'Agostino (Malte)